

Décharge 2015: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)

2016/2161(DEC) - 27/04/2017 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour l'exercice 2015.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2017/1642 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour l'exercice 2015.

CONTENU : Avec la présente décision, le Parlement européen octroie la décharge au directeur du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2015.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 27 avril 2017 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 27 avril 2017).

Parmi les principales observations faites par le Parlement dans la résolution accompagnant la décision de décharge, ce dernier a accueilli favorablement les travaux de réhabilitation du bâtiment du Centre, finalisés en décembre 2015.

Le Parlement a également souligné la bonne qualité des recherches du Centre, de ses analyses et conseils techniques à travers lesquels il soutient le développement de la formation continue ainsi que ses politiques d'éducation et de formation professionnelle, grâce auxquelles le Centre contribue à l'acquisition de compétences améliorées par les travailleurs en vue d'atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020.